

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01337 Numéro SIREN : 851 678 383 Nom ou dénomination : A TAVOLAA

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2022 sous le numéro de dépôt 2045

Etats fiscaux

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des Impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise A TAVOLAA Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 25 AVENUE DES CAPUCINES 77340 PONTAULT-COMBAULT

SIRET

8	5	1	6	7	8	3	8	3	0	0	0	1	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le	
				13/10/2021	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres * }	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	13 489	16 175
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048	13 489	16 175
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3) }	068	070		
		072	074	3 372	3 372
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	45 162	45 162
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II	096	098	48 535	48 535	
Total général (I + II)		110	112	13 489	64 710
PASSIF				Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	122	1 000	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau		134	(1 017)	
	Résultat de l'exercice		136	12 318	
	Provisions réglementées		140		
Total I	142	144	12 301		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	158	18 241	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	12 949	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	21 219	
	Produits constatés d'avance		174		
Total III	176	178	52 409		
Total général (I + II + III)		180	182	64 710	
RENNVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	11 451
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 112
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (Article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A TAVOLAA

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/10/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	157 162		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intra-communautaires	215		214			
		Services *		217		218			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitations reçues					226			
	Autres produits					230	2 309		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232 159 471		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	91 023		
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	411		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	26 846		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	241		
	Rémunérations du personnel *					250	16 552		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	2 773		
	Dotations aux amortissements *					254	9 124		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262	1		
	Total des charges d'exploitation (II)						264 146 970		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270 12 501		
	Produits financiers (III)	280				294	360		
	Produits exceptionnels (IV)					290	1 500		
	Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347		300			
	Impôt sur les bénéfices *	(VII)		348		306	1 323		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310 12 318		
B – RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	12 318		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	1 323		
	Divers * : dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991							
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. exodécies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit					346			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 bis A)	655		Deduction exceptionnelle (Art 39 bis A)	643		3 804		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 bis B)	645		Deduction exceptionnelle (Art 39 bis C)	647				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 bis D)	648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 bis F)	990		Deduction exceptionnelle (Art 39 bis G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352 9 837		
Déficits	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					354			
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
Déficits antérieurs reportables *							1 017		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							360 1 017		
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							370 8 820		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2021

Extension

[illegible]

Annexes aux comptes annuels

A TAVOLAA

ANNEXE

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2020 avait une durée de 10 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 64 709,72 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 12 317,68 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/10/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)**

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

2.1.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>A TAVOLAA</u>		Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	5 112	444		446	5 112				
	Installations générales, agencements divers	450	24 552	452		454		456	24 552				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	24 552	492	5 112	494		496	29 664				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534	940	536	940				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 365	542		544	8 184	546	12 549				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	4 365	572		574	9 124	576	13 489				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾	579		Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A TAVOLAA										Néant ☐ *																																																																																																																
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																		
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																		
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td colspan="3"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715		2						Constructions	720		725		3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5						Matériel de transport	750		755		6						Autres immobilisations corporelles	760		765		7						TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																				
	Dotations		Reprises																																																																																																																							
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																				
Terrains	710		715		2																																																																																																																					
Constructions	720		725		3																																																																																																																					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																					
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																					
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																					
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																			
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	1 017																																																																																																																					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis																																																																																																																						
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter																																																																																																																						
Déficits imputés				983	1 017																																																																																																																					
Déficits reportables				984	(0)																																																																																																																					
Déficits de l'exercice				960																																																																																																																						
Total des déficits restant à reporter				970	(0)																																																																																																																					
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																										
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI								995																																																																																																																		
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)								996																																																																																																																		
IV DIVERS																																																																																																																										
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325																																																																																																																
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																																																
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																																																																
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																
Montant de la TVA collectée										374	9 021																																																																																																															
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	9 256																																																																																																															
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 29 664 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	24 552	5 112		29 664
Immobilisations financières				
TOTAL	24 552	5 112		29 664

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 13 489 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 365	9 124		13 489
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	4 365	9 124		13 489

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel	5 112	940	4 172	5 ans
Agencements	24 552	12 549	12 003	3 ans
TOTAL	29 664	13 489	16 175	

3.2 - Etat des créances = 3 372 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	3 372	3 372	
TOTAL	3 372	3 372	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 52 409 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	18 241	18 241		
Dettes financières diverses	18 996	18 996		
Fournisseurs	12 949	12 949		
Dettes fiscales & sociales	2 223	2 223		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	52 409	52 409		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 282 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	282
Autres dettes	
TOTAL	282

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 157 162 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	157 162	100,00 %
TOTAL	157 162	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 1 323 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	12 501		12 501
Résultat financier	-360		-360
Résultat exceptionnel	1 500		1 500
Participation des salariés			
TOTAL	13 641	1 323	12 318

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 282 E

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	282
Etat charge à payer ta(44862000)	134
Etat charge à payer fc(44863000)	148
TOTAL	282

A TAVOLAA

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/03/2021 12 mois	31/03/2020 10 mois	31/05/2019 12 mois	31/05/2018 mois	31/05/2018 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	1 000	1 000			
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	157 162	78 042			
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	22 765	3 348			
c) Impôt sur les bénéfices	1 323				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	21 442	3 348			
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	12 318	-1 017			
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	16 552	10 680			
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	2 773	1 924			

Observations complémentaires

A TAVOLAA

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

Des comptes annuels présenté en Euro

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet SOFECA, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A TAVOLAA,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/03/2021 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	64 710
Chiffre d'affaires hors taxes	157 162
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	12 318

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour SOFECA

Fait à JOINVILLE LE PONT le 15/10/2021

Désignation de l'entreprise: A. TAVOLAA		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: 01/04/2020 et clos le: 31/03/2021		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *:		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
SI vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

A T A V O O L A
SASU au Capital de 1 000 €

Siège social : 25, Avenue des Capucines
77340 PONTAULT COMBAULT

RCS MELUN 851 678 383



**DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

L'Actionnaire Unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice d'un montant de 12 317.68 € de la façon suivante :

- | | |
|---------------------------------------|-------------|
| ✓ A la réserve légale | 100.00 € |
| ✓ Le solde au compte report à nouveau | 12 217.68 € |

L'Actionnaire Unique, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, indique qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des deux premiers exercices.

antifé
Copie conforme
à l'originale
